

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42 410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 30 MARS 2023

Délibération n°2023-03-16

L'an deux mille vingt-trois et le 30 mars, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes à Pélussin, sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

■ Nombre de membres en exercice	:	35
■ Quorum	:	18
■ Nombre de membres présents	:	26
■ Nombre de votants	:	32
■ Date de la convocation	:	22 mars 2023

Objet : Finances : Taux : Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), Taxe Foncière Non Bâti (TFNB), Taxe Foncière Bâti (TFB), Taxe d'habitation (TH) 2023

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX -
LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ -
CHAVANAY :	Mme Nathalie BÉAL, M. Yannick JARDIN, M. Jean-Baptiste PERRET, Mme Brigitte BARBIER (<i>Pouvoir de M. Patrick MÉTRAL</i>) -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD (<i>Pouvoir de Mme Gisèle BONNAY</i>) -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MACLAS :	M. Hervé BLANC (<i>Pouvoir de M. Laurent CHAIZE</i>), Mme Marcelle CHARBONNIER -
MALLEVAL :	Christelle MARCHAL, M. Thomas PUTMAN -
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX (<i>Pouvoir de Mme Martine JAROUSSE</i>), Mme Franceline COMAS, Mme Agnès VORON, M. Stéphane TARIN -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD :	M. Jacques GERY (<i>Pouvoir de Mme Annick FLACHER</i>) -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON (<i>Pouvoir de M. Cyrille GOEHRY</i>).

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL, (<i>Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER</i>) -
CHUYER :	Mme Gisèle BONNAY (<i>Pouvoir à Mme Béatrice RICHARD</i>) -
MACLAS :	M. Laurent CHAIZE (<i>Pouvoir à M. Hervé BLANC</i>) -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER (<i>Pouvoir à M. Jacques GERY</i>) -
PÉLUSSIN :	Mme Martine JAROUSSE (<i>Pouvoir à M. Michel DEVRIEUX</i>) -
VÉRIN :	M. Cyrille GOEHRY (<i>Pouvoir à Mme Valérie PEYSSELON</i>).

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

PÉLUSSIN :	Mme Corine ALLIOD-KOERTGE, M. Jean-François CHANAL -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	Mme Sylvie GUISSSET.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20230330-2023_03_16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Affichage : 07/04/2023

M. le vice-président explique que le conseil communautaire est amené à délibérer sur les taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et des Taxes sur le Foncier Bâti (TFB), Non Bâti (TFNB) et sur l'habitation (TH).

Pour l'année 2023, après avis de la commission finances, il est proposé au conseil communautaire de maintenir pour 2023 les taux 2022 de CFE (25.25 %), foncier non bâti (1.80 %), foncier bâti (0.50 %) et de Taxe d'habitation (10.10 %).

Il est proposé de mettre en réserve la fraction de taux de CFE de 0.54 %.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- Approuve les taux de :
 - Cotisation Foncière des Entreprises à 25.25 %,
 - Taxe sur le Foncier Bâti à 0.50 %,
 - Taxe sur le Foncier Non Bâti à 1.80 %,
 - Taxe d'habitation à 10.10 %,
- Met en réserve la fraction de taux de CFE de 0.54 %.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,



Serge RAULT

Secrétaire de séance



Farid CHERIET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20230330-2023_03_16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Affichage : 07/04/2023